

Odéfend les droits à la retraite pour chacun : nous tous aujourd'hui, nos enfants ou nos petits-enfants demain. On'entend pas cautionner la remise en question des droits des générations futures.

UN SYSTÈME UNIQUE DE RETRAITE PAR POINTS MODIFIERAIT :

LE MODE DE CALCUL Du montant de la retraite

Il prendrait en compte l'ensemble de la vie professionnelle en lieu et place des meilleures années. Ainsi, il faudra se constituer un "capital" de points, y compris pendant les périodes difficiles (chômage, CDD, petits salaires).

L'ÂGE DE DÉPART

L'âge pivot à 64 ans pour pouvoir partir à taux plein incluerait un malus qui amputerait la pension de moins 10%, impactant celles et ceux qui y ayant pourtant droit voudraient partir à 62 ans. Avec ce système unique par points, l'âge d'ouverture des droits, même maintenu à 62 ans, deviendrait virtuel.

LA DURÉE D'ACTIVITÉ

Si ce capital ne suffisait pas, si le montant de la pension ne suffit pas, il faudra poursuivre son activité pour acquérir des points supplémentaires et donc travailler plus longtemps.

FO RESTE DÉTERMINÉE DANS SON REFUS DU REGIME UNIQUE PAR POINTS ET APPELLE, AVEC D'AUTRES SYNDICATS, A LA GRÈVE.

Notre système fonctionne. Il mérite d'être défendu et amélioré!

Po appelle tous et toutes à se réunir dans les entreprises et dans les services, en réunions syndicales et assemblées générales pour proposer de rejoindre au niveau interprofessionnel les appels à la grève lancés à partir du 5 décembre par l'unité d'action syndicale la plus large.



